

# DESCRIPTION de la MOTOCYCLETTE MOTO GUZZI TYPE "VE"

## Construite par les Etablissements "SEIMM Moto Guzzi"

Via E.V. Parodi, 57  
22054 Mandello del Lario (Como) Italie

**Marque :** MOTO GUZZI - **Type :** VE - **Genre :** MOTOCYCLETTE.

**Poids total autorisé en charge :** 368 kg.

**Nombre de places assises** (y compris le conducteur) : 2.

**Nom et adresse du constructeur :** SEIMM MOTO GUZZI S.p.A.

Via E.V. Parodi, 57  
22040 MANDELLO DEL LARIO  
(Como) Italie.

**Nom et adresse du représentant accrédité :** Société SEUDEM  
22, rue d'Alsace - 92300 LEVALLOIS

### 1. - CONSTITUTION GÉNÉRALE DU VÉHICULE

**Nombre de roues :** deux.

**Roue motrice :** arrière.

**Constitution du cadre :** cadre en tubes d'acier soudés.

**Roues :** en alliage léger, munies de pneumatiques 3,50 H 18 AV - 4,10 V 18 AR, ou similaires.

**Emplacement et disposition du moteur :** à la partie inférieure du cadre.

### 2. - DIMENSIONS ET POIDS

**Empattement extrême :** 1,485 m.

**Porte-à-faux AV :** 0,317 m.

**Porte-à-faux AR :** 0,388 m.

**Dimensions maxima du véhicule :** longueur 2,19 m - largeur 0,720 m.

**Hauteur libre au-dessus du sol :** 0,175 m.

**Poids du véhicule sans carburant :** 213 kg.

**Poids du véhicule en ordre de marche :** 228 kg.

**Répartition de ce poids en ordre de marche :** sur AV 107 kg - sur AR 121 kg.

**Poids total autorisé en charge :** 368 kg.

**Répartition du poids total autorisé en charge :** sur AV 130 kg - sur AR 238 kg.

### 3. - MOTEUR

**Type :** VE à explosion - cycle à 4 temps.

**Nombre et disposition des cylindres :** 2 cylindres en V - 90°

**Alésage :** 83 mm.

**Course :** 78 mm.

**Cylindrée totale :** 844 cm<sup>3</sup>.

**Taux de compression :** 10,2.

**Puissance administrative :** 8 CV.

**Carburant normalement utilisé :** essence.

**Réservoir :** contenance 22,5 litres. Fermé par un bouchon à verrouillage par gâchette automatique à pression.

**Régime de rotation du moteur :** maximum 7 400 tr/mn. Correspondant au couple maximum (7,2 mkg DIN) : 6 600 tr/mn. Correspondant à la puissance maximum (71 Ch. DIN) : 7 300 tr/mn.

**Échappement :** le cylindre gauche et le cylindre droit ont chacun leur silencieux d'échappement. Un tube de 0,90 m de longueur environ, y compris la partie intérieure au silencieux, et de diamètre intérieur 35 mm, pénètre dans un silencieux de forme d'abord tronconique, puis cylindrique, le diamètre intérieur de la partie cylindrique étant de 88 mm. Le volume d'un silencieux est d'environ 3,500 l. Les deux dispositifs d'échappement sont interconnectés par deux tubes de diamètres respectifs 25 mm et 33 mm. Le volume total des dispositifs d'échappement est d'environ 5,4 litres.

Le niveau sonore des bruits mesuré suivant les prescriptions de l'arrêté ministériel du 13 avril 1972 (modifié en dernier lieu le 31 décembre 1974) est de 78,5 dBA.

Le niveau sonore des bruits au point fixe, mesuré suivant les prescriptions de l'arrêté ministériel du 14 avril 1975, au régime stabilisé de 3 650 tr/mn, et dans la configuration reproduite par le croquis ci-contre, est de 89,5 dBA.

Chaque silencieux porte à sa partie arrière une marque constituée par l'indication DGM 30 558 S.

**Alimentation du moteur :** deux carburateurs DELL'ORTO à aiguille à passage de 36 mm, à cuve centrale. A niveau constant, commandée par poignée tournante à main droite. Filtre à air à sec.

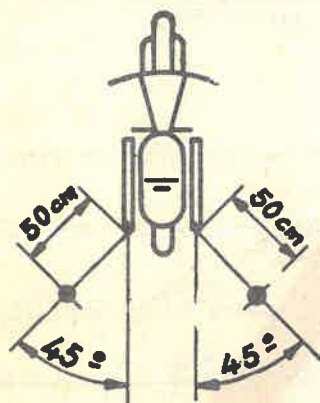
**Allumage :** par volant alternateur BOSCH, batterie, bobines, distributeur Magneti MARELLI.

**Graissage :** par huile.

**Refroidissement :** par air.

**Mise en marche :** électrique.

**Antiparasitage :** le véhicule est muni d'un dispositif d'antiparasitage agréé.



### 4. - TRANSMISSION DU MOUVEMENT

**Embrayage :** à disques, à sec commandé par levier au guidon à main gauche.

**Démultiplication primaire :** par engrenages.

**Boîte de vitesses :** à 5 vitesses, toujours en prise, commandées par sélecteur au pied gauche. On monte les vitesses en déplaçant le levier vers le bas pour la 1<sup>re</sup> vitesse ; pour les autres vitesses vers le haut. Le point mort est situé entre la première et la deuxième vitesse.

**Démultiplication secondaire :** par cardan. Le pneu arrière de 4,10 V 18 a une circonférence de roulement sous charge de 2,02 m.

COMBINAISON DE VITESSE	DÉMULTIPL. PRIMAIRE	RAPPORT DE LA BOÎTE	DÉMULTIPL. SECONDAIRE	DÉMULTIPL. TOTALE	VITESSE EN KM/H POUR 1 000 TR/MN
1	21/17	28/14	33/7	11,647	10,40
2		25/18		8,088	14,98
3		22/21		6,101	19,87
4		20/23		5,064	23,93
5		21/28		4,368	27,75

Au régime maximum du moteur, la vitesse maximum théorique du véhicule est de 205,3 km/h.

Le véhicule comporte un compte-tours et un indicateur de vitesse.

## 5. - DIRECTION

Directe sur fourche télescopique.

## 6. - SUSPENSION

**Avant** : par fourche télescopique hydraulique.

**Arrière** : par bras oscillant, avec amortisseurs télescopiques hydrauliques et ressorts à spirales réglables.

## 7. - FREINAGE

Un levier à main droite commande hydrauliquement un frein avant droit à disque, à étrier fixe et deux pistons.

Diamètre extérieur du disque 300 mm. Largeur utile de la piste de freinage sur le disque 38 mm. Diamètre moyen d'application des garnitures 258 mm. Surface de frottement des garnitures sur le disque 42 cm<sup>2</sup>.

Une pédale au pied droit, commande hydrauliquement un frein avant gauche à disque, identique à celui décrit ci-dessus et le frein arrière

à disque. Pour ce frein arrière le diamètre extérieur du disque est 242 mm. Largeur utile de la piste de freinage sur le disque 38 mm.

Diamètre moyen d'application des garnitures 200 mm.

Surface de frottement des garnitures sur le disque 42 cm<sup>2</sup>.

## 8. - CARROSSERIE

Motocyclette solo.

## 9. - ÉCLAIRAGE ET SIGNALISATION

L'alternateur à 14 V alimente par l'intermédiaire d'une cellule redresseuse et d'un régulateur une batterie qui alimente sous 12 V - 32 Ah un projecteur homologué réglable en orientation, comportant un feu de route, un feu de croisement et un feu de position.

— Un feu rouge arrière.

— Un signal de freinage.

— Un dispositif d'éclairage de la plaque d'immatriculation.

— Quatre indicateurs de changement de direction : 2 AV - 2 AR.

— Le contact à clé est sur la poutre supérieure du cadre, devant le réservoir.

Le commutateur, la commande de l'avertisseur et la commande des indicateurs de changement de direction AV - AR, se trouvent sur le guidon côté gauche.

Le bouton de la commande du démarreur électrique et le bouton de masse d'arrêt moteur se trouvent sur le guidon côté droit.

Le véhicule est muni d'un catadioptré agréé.

Les dispositifs d'éclairage et de signalisation sont conformes à l'arrêté ministériel du 16 juillet 1954, modifié en dernier lieu le 22 mars 1976.

## 10. - DIVERS

La motocyclette est munie d'un rétroviseur agréé fixé sur la partie gauche du guidon et d'un avertisseur sonore agréé.

Plaques et inscriptions réglementaires :

— le véhicule comporte une plaque constructeur fixée sur le cadre à l'avant et sur laquelle sont mentionnés : la marque, le type, le numéro d'ordre dans la série du type et la cylindrée;

— le numéro du moteur est frappé sur le carter moteur vers l'avant côté gauche.

— l'indication du type et le numéro d'ordre dans la série du type sont frappés sur le devant du cadre.

Ces indications sont encadrées par le poinçon du constructeur. La série du type commence au numéro 11 366.

## PROCÈS-VERBAL DE RÉCEPTION

Il résulte des constatations effectuées à la demande du représentant du constructeur le 20-10-76 que le véhicule N° 11 366 à moteur N° 70 274 ci-dessus décrit et présenté comme prototype d'une série MOTO-GUZZI type VE satisfait aux dispositions des articles R.104, R.169, R.170 et R.172 à R.183 du code de la route et des arrêtés pris en application. (Compte tenu des accords de réciprocité franco-italiens.)

Vu et approuvé  
enregistré sous le N° AU-964-76  
Paris, le 6 décembre 1976  
l'Ingénieur en chef des Mines  
(signé : JOURDAN)

Paris, le 6 décembre 1976  
l'Ingénieur des Mines  
(signé : GÉRIN)

Paris, le 6 décembre 1976  
l'Ingénieur Divisionnaire des T.P.E. (Mines)  
(signé : MOYER)

## CERTIFICAT DE CONFORMITE

Nous soussignés, Société SEUDEM, représentants distributeurs officiellement accrédités en France, pour la marque MOTO GUZZI, certifions que le véhicule :

1. Genre : motocyclette.	6. Puissance administrative : 8 CV.
2. Marque : MOTO GUZZI.	7. Carrosserie : solo.
3. Type : VE.	8. Nombre de places assises (y compris le conducteur) : 2.
4. N° dans la série du type : VE 16591	9. Poids à vide : 228 kg.
5. Source d'énergie : ES.	10. Poids total autorisé en charge : 368 kg.
5 bis. Cylindrée en cm <sup>3</sup> : 844 - 4 temps.	

est entièrement conforme au type décrit plus haut.

Il a été régulièrement mis à la consommation dans les conditions fixées par les lois et règlements douaniers.

Pour être livré à : ..... Fait à .....

L'authenticité de ce certificat n'est garantie que s'il porte sur la signature le cachet du modèle ci-contre.

**SEUDEM**

N° C1	
Vu le	Bureau
Le Releveur	de
	St-Quentin

**SEUDEM**

"Toute transformation du Châssis de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles 54 et 62, 69 à 81 du code de la route, ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité ci-dessus, doit faire l'objet d'une déclaration à la Préfecture".

# DESCRIPTION de la MOTOCYCLETTTE MOTO GUZZI TYPE "VE"

## Construite par les Etablissements "SEIMM Moto Guzzi"

Via E.V. Parodi, 57  
22054 Mandello del Lario (Como) Italie

**Marque :** MOTO GUZZI - Type : VE - Genre : MOTOCYCLETTTE.

**Poids total autorisé en charge :** 368 kg.

**Nombre de places assises (y compris le conducteur) :** 2.

**Nom et adresse du constructeur :** SEIMM MOTO GUZZI S.p.A.

Via E.V. Parodi, 57  
22040 MANDELLO DEL LARIO  
(Como) Italie.

**Nom et adresse du représentant accrédité :** Société SEUDEM  
22, rue d'Alsace - 92300 LEVALLOIS

### 1. - CONSTITUTION GÉNÉRALE DU VEHICULE

**Nombre de roues :** deux.

**Roue motrice :** arrière.

**Constitution du cadre :** cadre en tubes d'acier soudés.

**Roues :** en alliage léger, munies de pneumatiques 3,50 H 18 AV - 4,10 V 18 AR, ou similaires.

**Emplacement et disposition du moteur :** à la partie inférieure du cadre.

### 2. - DIMENSIONS ET POIDS

**Empattement extrême :** 1,485 m.

**Porte-à-faux AV :** 0,317 m.

**Porte-à-faux AR :** 0,388 m.

**Dimensions maxima du véhicule :** longueur 2,19 m - largeur 0,720 m.

**Hauteur libre au-dessus du sol :** 0,175 m.

**Poids du véhicule sans carburant :** 213 kg.

**Poids du véhicule en ordre de marche :** 228 kg.

**Répartition de ce poids en ordre de marche :** sur AV 107 kg - sur AR 121 kg.

**Poids total autorisé en charge :** 368 kg.

**Répartition du poids total autorisé en charge :** sur AV 130 kg - sur AR 238 kg.

### 3. - MOTEUR

**Type :** VE à explosion - cycle à 4 temps.

**Nombre et disposition des cylindres :** 2 cylindres en V - 90°.

**Alésage :** 83 mm.

**Course :** 78 mm.

**Cylindrée totale :** 844 cm<sup>3</sup>.

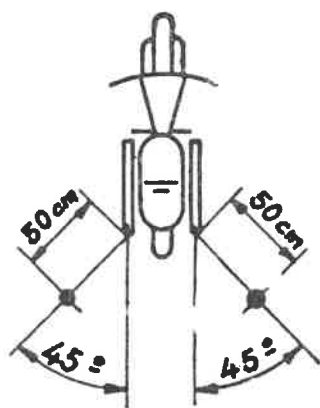
**Taux de compression :** 10,2.

**Puissance administrative :** 8 CV.

**Carburant normalement utilisé :** essence.

**Réservoir :** contenance 22,5 litres. Fermé par un bouchon à verrouillage par gâchette automatique à pression.

**Régime de rotation du moteur :** maximum 7 400 tr/mn. Correspondant au couple maximum (7,2 mkg DIN) : 6 600 tr/mn. Correspondant à la puissance maximum (71 Ch. DIN) : 7 300 tr/mn.



**Échappement :** le cylindre gauche et le cylindre droit ont chacun leur silencieux d'échappement. Un tube de 0,90 m de longueur environ, y compris la partie intérieure au silencieux, et de diamètre intérieur 35 mm, pénètre dans un silencieux de forme d'abord tronconique, puis cylindrique, le diamètre intérieur de la partie cylindrique étant de 88 mm. Le volume d'un silencieux est d'environ 3,500 l. Les deux dispositifs d'échappement sont interconnectés par deux tubes de diamètres respectifs 25 mm et 33 mm. Le volume total des dispositifs d'échappement est d'environ 5,4 litres.

Le niveau sonore des bruits mesuré suivant les prescriptions de l'arrêté ministériel du 13 avril 1972 (modifié en dernier lieu le 31 décembre 1974) est de 78,5 dBA.

Le niveau sonore des bruits au point fixe, mesuré suivant les prescriptions de l'arrêté ministériel du 14 avril 1975, au régime stabilisé de 3 650 tr/mn, et dans la configuration reproduite par le croquis ci-contre, est de 89,5 dBA.

Chaque silencieux porte à sa partie arrière une marque constituée par l'indication DGM 30 558 S.

**Alimentation du moteur :** deux carburateurs DELL'ORTO à aiguille à passage de 36 mm, à cuve centrale. A niveau constant, commandée par poignée tournante à main droite. Filtre à air à sec.

**Allumage :** par volant alternateur BOSCH, batterie, bobines, distributeur Magneti MARELLI.

**Graissage :** par huile.

**Refroidissement :** par air.

**Mise en marche :** électrique.

**Antiparasitage :** le véhicule est muni d'un dispositif d'antiparasitage agréé.

### 4. - TRANSMISSION DU MOUVEMENT

**Embrayage :** à disques, à sec commandé par levier au guidon à main gauche.

**Démultiplication primaire :** par engrenages.

**Boîte de vitesses :** à 5 vitesses, toujours en prise, commandées par sélecteur au pied gauche. On monte les vitesses en déplaçant le levier vers le bas pour la 1<sup>re</sup> vitesse; pour les autres vitesses vers le haut. Le point mort est situé entre la première et la deuxième vitesse.

**Démultiplication secondaire :** par cardan. Le pneu arrière de 4,10 V 18 a une circonférence de roulement sous charge de 2,02 m.

COMBINAISON DE VITESSE	DÉMULTIPL. PRIMAIRE	RAPPORT DE LA BOITE	DÉMULTIPL. SECONDAIRE	DÉMULTIPL. TOTALE	VITESSE EN KM/H POUR 1 000 TR/MN
1	21/17	28/14	33/7	14,647	10,40
2		25/18		8,088	14,98
3		22/21		6,101	19,87
4		20/23		5,064	23,93
5		21/28		4,368	27,75

Au régime maximum du moteur, la vitesse maximum théorique du véhicule est de 205,3 km/h. Le véhicule comporte un compte-tours et un indicateur de vitesse.

## 5. - DIRECTION

Directe sur fourche télescopique.

## 6. - SUSPENSION

**Avant** : par fourche télescopique hydraulique.

**Arrière** : par bras oscillant, avec amortisseurs télescopiques hydrauliques et ressorts à spirales réglables.

## 7. - FREINAGE

Un levier à main droite commande hydrauliquement un frein avant droit à disque, à étrier fixe et deux pistons.

Diamètre extérieur du disque 300 mm. Largeur utile de la piste de freinage sur le disque 38 mm. Diamètre moyen d'application des garnitures 258 mm. Surface de frottement des garnitures sur le disque 42 cm<sup>2</sup>.

Une pédale au pied droit, commande hydrauliquement un frein avant gauche à disque, identique à celui décrit ci-dessus et le frein arrière à disque. Pour ce frein arrière le diamètre extérieur du disque est 242 mm. Largeur utile de la piste de freinage sur le disque 38 mm. Diamètre moyen d'application des garnitures 200 mm.

Surface de frottement des garnitures sur le disque 42 cm<sup>2</sup>.

## 8. - CARROSSERIE

Motocyclette solo.

## 9. - ÉCLAIRAGE ET SIGNALISATION

L'alternateur à 14 V alimente par l'intermédiaire d'une cellule redresseuse et d'un régulateur une batterie qui alimente sous 12 V - 32 Ah un projecteur homologué réglable en orientation, comportant un feu de route, un feu de croisement et un feu de position.

— Un feu rouge arrière.

— Un signal de freinage.

— Un dispositif d'éclairage de la plaque d'immatriculation.

— Quatre indicateurs de changement de direction : 2 AV - 2 AR.

— Le contact à clé est sur la poutre supérieure du cadre, devant le réservoir.

Le commutateur, la commande de l'avertisseur et la commande des indicateurs de changement de direction AV - AR, se trouvent sur le guidon côté gauche.

Le bouton de la commande du démarreur électrique et le bouton de masse d'arrêt moteur se trouvent sur le guidon côté droit.

Le véhicule est muni d'un catadioptré, agréé

Les dispositifs d'éclairage et de signalisation sont conformes à l'arrêté ministériel du 16 juillet 1954, modifié en dernier lieu le 22 mars 1976.

## 10. - DIVERS

La motocyclette est munie d'un rétroviseur agréé fixé sur la partie gauche du guidon et d'un avertisseur sonore agréé.

Plaques et inscriptions réglementaires :

— le véhicule comporte une plaque constructeur fixée sur le cadre à l'avant et sur laquelle sont mentionnés : la marque, le type, le numéro d'ordre dans la série du type et la cylindrée;

— le numéro du moteur est frappé sur le carter moteur vers l'avant côté gauche.

— l'indication du type et le numéro d'ordre dans la série du type sont frappés sur le devant du cadre.

Ces indications sont encadrées par le poinçon du constructeur. La série du type commence au numéro 11 366.

## PROCÈS-VERBAL DE RÉCEPTION

Il résulte des constatations effectuées à la demande du représentant du constructeur le 20-10-76 que le véhicule N° 11 366 à moteur N° 70 274 ci-dessus décrit et présenté comme prototype d'une série MOTO-GUZZI type VE satisfait aux dispositions des articles R.104, R.169, R.170 et R.172 à R.183 du code de la route et des arrêtés pris en application. (Compte tenu des accords de réciprocité franco-italiens.)

Vu et approuvé  
enregistré sous le N° AU-964-76  
Paris, le 6 décembre 1976  
l'Ingénieur en chef des Mines  
(signé : JOURDAN)

Paris, le 6 décembre 1976  
l'Ingénieur des Mines  
(signé : GÉRIN)

Paris, le 6 décembre 1976  
l'Ingénieur Divisionnaire des T.P.E. (Mines)  
(signé : MOYER)

## CERTIFICAT DE CONFORMITE

Nous soussignés, Société SEUDEM, représentants distributeurs officiellement accrédités en France, pour la marque MOTO GUZZI, certifions que le véhicule :

1. Genre : motocyclette.	6. Puissance administrative : 8 CV.
2. Marque : MOTO GUZZI.	7. Carrosserie : solo.
3. Type : VE.	8. Nombre de places assises (y compris le conducteur) : 2.
4. N° dans la série du type : VE 16591	9. Poids à vide : 228 kg.
5. Source d'énergie : ES.	10. Poids total autorisé en charge : 368 kg.
5 bis. Cylindrée en cm <sup>3</sup> : 844 - 4 temps.	

est entièrement conforme au type décrit plus haut.

Il a été régulièrement mis à la consommation dans les conditions fixées par les lois et règlements douaniers.

Pour être livré à : ..... Fait à .....

L'authenticité de ce certificat n'est garantie que s'il porte sur la signature le cachet du modèle ci-contre.

**SEUDEM**

